

213C0400

FR0004053338-OP007-RO04

28 mars 2013

- Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

RUE DU COMMERCE

(Euronext Paris)

- 1- Le 28 mars 2013, Société Générale, agissant pour le compte de la société Altacom, contrôlée indirectement par la société Altarea Cogedim, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société RUE DU COMMERCE, en application des articles 236-3 et 237-1 du règlement général.

Il est rappelé qu'à l'issue de l'offre publique d'achat initiée par Altacom sur les actions RUE DU COMMERCE, au prix de 9 € par action, intervenue du 16 décembre 2011 au 20 janvier 2012 inclus, puis rouverte du 2 au 15 février 2012 inclus, Altacom détenait 10 858 293 actions RUE DU COMMERCE représentant autant de droits de vote, soit 96,54% du capital et 96,49% des droits de vote de cette société¹

En outre, Altacom a acquis au prix unitaire de 9 €, le 6 juin 2012, auprès des salariés de la société qui avaient exercé leurs options de souscription d'actions, 40 475 actions RUE DU COMMERCE détenues par ces derniers représentant autant de droits de vote, soit 0,36% du capital et des droits de vote de cette société².

A ce jour, compte tenu des achats précités, Altacom détient 10 898 768 actions RUE DU COMMERCE représentant autant de droits de vote, soit 96,49% du capital et 96,48% des droits de vote de cette société³.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix de 9 € par action la totalité des actions RUE DU COMMERCE non détenues par lui, soit 396 580 actions RUE DU COMMERCE représentant 397 479 droits de vote, soit 3,51% du capital et 3,52% des droits de vote de cette société³.

Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

L'initiateur a demandé à l'Autorité des marchés financiers de procéder au retrait obligatoire dès la clôture de l'offre publique de retrait quel qu'en soit le résultat.

¹ Sur la base d'un capital composé à cette date de 11 247 748 actions représentant 11 253 272 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (cf. D&I 212C0307 du 21 février 2012).

² Sur la base d'un capital composé à cette date de 11 295 348 actions représentant 11 296 247 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général

³ Sur la base d'un capital composé de 11 295 348 actions représentant 11 296 247 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général

Le cabinet Kling & Associés, représenté par Monsieur Didier Kling, a été mandaté comme expert indépendant par la société RUE DU COMMERCE en application de l'article 261-1 II du règlement général.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information conjointe de l'initiateur et de la société RUE DU COMMERCE a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général.

- 2- La suspension de la cotation des actions RUE DU COMMERCE est maintenue jusqu'à nouvel avis.
